

— Octobre/Novembre 2023 —



Le 13 octobre dernier, une journée européenne de mobilisations était organisée contre les politiques d'austérité ; pour exiger des revalorisations salariales et pour l'égalité femmes-hommes.

Alors que le ministre de la Fonction Publique venait d'annoncer une timide revalorisation du point d'indice d'à peine 1,5 % au 1er juillet, bien inférieure à une inflation qui devrait flirter avec les 6 % sur l'ensemble de l'année 2023, nous avons été à la DRFiP Paris près de 15 % à nous mettre en grève pour envoyer un signal fort et dire notre détermination à ne plus subir de nouvelles pertes de pouvoir d'achat. Nous avons ainsi rappelé que nous aspirions à réclamer « notre dû » après des années de gel cumulé de nos rémunérations.

Cette journée d'actions était d'autant plus salutaire qu'elle a permis de montrer l'absence de résignation du mouvement social après 6 mois de mobilisations contre le projet de réforme des retraites.

A la DGFIP, à l'heure où s'ouvraient des négociations sur notre régime indemnitaire (primes), notre mobilisation aura également été l'occasion d'envoyer un signal fort quant à la réalité de l'urgence salariale et à la nécessité de revaloriser tous les éléments qui composent aujourd'hui notre rémunération.



A Paris la fermeture des sites se poursuit dans le cadre du NRP, et les agent·es voient leurs conditions de travail continuer de se détériorer. La question de la restauration collective est symptomatique de cette dégradation généralisée. Le site de Notre Dame des Victoires doit accueillir prochainement les agent·es de Banque et de Michel Le Comte sans pouvoir leur proposer de solution de restauration, le site de Banque devant fermer ses portes courant novembre, privant ainsi bon nombre de collègues (dont celles et ceux de St Hyacinthe) de cantine de proximité.

Pour dénoncer cette situation inacceptable, Solidaires Finances Publiques Paris et la CGT Finances Publiques Paris ont donc ce même 13 octobre, décidé d'organiser un pique-nique dans le hall d'accueil de NDV à midi, au beau milieu des usager·es. Ce pique-nique qui a rassemblé une soixantaine de collègues venu·es de différents sites parisiens et a démontré une véritable exaspération collective.

Alertée de cette action syndicale, la Direction s'est déplacée afin d'évoquer de prétendues « pistes de réflexions non encore validées par le Secrétariat Général » aux agent·es présent·es.

Nous avons donc rappelé que nous portons ce sujet de la restauration collective à NDV depuis plus de 2 ans et que nous attendions désormais que la direction s'intéresse sérieusement et rapidement au problème.

Nous resterons toutes et tous mobilisé·es et déterminé·es à obtenir des véritables augmentations de salaires et des conditions de travail et de restaurations décentes ...



Sommaire

Edito : Journée du 13 octobre	p. 1
Une direction admise en non valeur Coup de Griffes	p. 2
La restauration au Ministère : un enjeu collectif de santé, mais aussi un enjeu financier	p. 3
Rémunération au mérite	p. 4



Rémunération au mérite

Dans son discours ce 1er septembre 2023 à l'IRA de Lyon, Stanislas Guérini, Ministre de la fonction publique, a annoncé une future loi sur la fonction publique témoignant notamment d'une volonté d'introduire plus d'intéressement et de rémunération au mérite.

De prime abord, la rémunération au mérite est une idée qui peut paraître séduisante. Alors qu'on nous demande d'en faire toujours plus, comment ne pas vouloir que son engagement professionnel, ses compétences soient enfin reconnues et récompensées ? Mais est-ce bien cela, la rémunération au mérite ?

Ce dispositif pose la question de l'évaluation de l'ensemble du travail effectué qui ne peut être mesuré scientifiquement. Elle repose donc sur une appréciation subjective du chef de service qui pourra faire la part belle au rendement plutôt qu'à la qualité, à l'acceptation des réformes, des fusions et des délocalisations plutôt qu'à une réflexion sur le travail, à la docilité plutôt qu'à la défense du service public rendu ... De nombreuses études font remonter les soupçons de favoritisme et les doutes des agent.es quant à la compétence des cadres à évaluer la performance.

Il ne faut pas oublier par ailleurs qu'une carrière c'est long et qu'au hasard des affectations et du management, le/la « méritant.e » d'une année peut ne plus l'être l'année suivante et voir sa prime lui échapper.

Et quid des aléas de la vie qui peuvent impacter la performance au travail ?

Les personnes malades ou atteintes d'un handicap, les gens

confrontés à des problèmes familiaux, en dépression risquent au surplus de subir des baisses de rémunération et financer ainsi la prime de collègues dont ils partagent le bureau.

Et que toucheront les femmes enceintes, les temps partiels, celles et ceux qui ont des contraintes familiales fortes, celles et ceux qui mutent et changent de métier, volontairement ou en raison des suppressions de postes ?

Les sources d'iniquité, et donc de frustration et de démotivation sont nombreuses.

Rappelons enfin qu'initialement, notre rémunération, détachée des contingences et aléas politiques, dégagée d'une « méritocratie » individuelle, était pensée comme une garantie de neutralité vis-à-vis des usagers et usagers et reposait sur l'idée d'une recherche collective de l'intérêt général (qui fonde la notion même de service public).



Pour l'ensemble de ces raisons Solidaires Finances Publiques refuse tout dispositif de rémunération au mérite.

Coup de Griffes

À la DRFiP 75, les personnels sont plus contrôlés que les fraudeurs !

Décidément à la DGFiP, nous oscillons constamment entre consternation et indignation. Dernière « trouvaille » en date : un contrôle interne mené à Réaumur au niveau du service courrier qui vise à vérifier scrupuleusement, sur un échantillon de courrier, pour vérifier si ces plis méritaient bien un envoi en recommandé.

Cette appréciation s'inscrit dans une politique de maîtrise des coûts d'affranchissement qui méprise les exigences procédurales de la législation fiscale.

Cette nouvelle facétie qui donne le sentiment qu'une plus grande énergie est déployée à « cliquer » notre activité qu'à rechercher les manquements des fraudeurs démontre le profond manque de considération de la Direction pour le travail des agent.es : concrètement, les courriers en AR sont ouverts, parfois sans ménagement.

Si la Direction s'interroge sur la pertinence d'un envoi en AR, le pli est alors envoyé au service émetteur, pour « justification ». Plusieurs procédures ont ainsi été mises en péril par ces ouvertures aléatoires de courriers recommandés et des services ont été contraints de reproduire une tâche qui avait été correctement effectuée en amont.

Solidaires Finances Publiques Paris condamne fermement ces méthodes de surveillance inacceptables et « contre-productives » des collègues, et exige qu'on ne détériore pas davantage l'exercice de leurs missions dans un contexte d'interrogations grandissantes sur la perte du sens du travail.



La restauration au ministère : un enjeu collectif de santé, mais aussi un enjeu financier

L'Action sociale ministérielle, mise en place pour répondre aux besoins des personnels, actifs ou retraités et de leur famille, est un des derniers bastions de solidarité et de lien entre les personnels du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique (MEFSIN). Sa place et son rôle résultent d'une construction historique ancienne, issue de la lutte des agents et agentes du ministère.

Bien que beaucoup de collègues pensent ne pas en être bénéficiaires, la première prestation d'action sociale est l'accès à une offre de restauration collective.

La restauration doit être un enjeu de qualité de vie au travail, accessible à tous les personnels, sur tout le territoire. Elle permet de bénéficier d'un repas équilibré à des tarifs sociaux donc plus que raisonnables. Pour certain.es de nos collègues en difficultés financières, cela constitue même parfois le seul repas complet de la journée.

Pour Solidaires Finances, l'État employeur doit assurer à chaque agent.e un repas quotidien de qualité et à moindre coût. C'est socialement utile, c'est une responsabilité de santé publique et cela relève aussi de l'amélioration des conditions de travail. Solidaires Finances est investi pleinement dans ce dossier dont les évolutions sont quotidiennes.

Créée en juillet 1983, l'association AGRAF gère et met en oeuvre la restauration collective sur Paris et quelques communes d'Ile-de-France, avec ses 31 restaurants collectifs en libre-service, ses 7 points de restauration rapide et son restaurant traditionnel, Le Club, à Bercy. Elle élabore et sert 11 000 repas quotidiens aux agent.e.s en poste dans les services situés à proximité de ces établissements.

Dans la quasi totalité de ces restaurants AGRAF, la tarification au plateau est pratiquée, comme le revendique Solidaires Finances. Plusieurs tranches tarifaires en fonction de l'indice majoré servant à la rémunération sont appliquées, selon la formule choisie.

Malgré les critiques qu'elle suscite parfois, la restauration collective AGRAF est un avantage social non négligeable. Argument primordial : son prix imbattable. Où trouver ailleurs un repas chaud et équilibré pour environ 5 € ?

Toutefois la mise en place du NRP (Nouveau Réseau de Proximité) à Paris impacte également les structures de restauration collective avec la disparition de nombreux sites, comme celui de la rue de la Banque par exemple, et la densification des structures existantes (Réaumur). En effet l'administration, sans avoir préalablement réfléchi à une solution de restauration pérenne sur le site de Notre Dame des Victoires, au centre de Paris, a préféré y faire un accueil démesuré : en cela elle ne se préoccupe pas du bien être de ses personnels ni de leur santé. Dès le mois de septembre les collègues désirant se restaurer correctement et à moindre coût devront s'entasser sur la cantine de Réaumur, l'administration comptant cyniquement sur le télétravail et la « lassitude » pour que le nombre de rationnaires puisse ne pas dépasser la capacité d'accueil de la cantine. Cet exemple emblématique n'est que le premier d'une longue liste.

Lorsqu'il n'existe pas de restaurant Agraf dans un site administratif, ou au moins à proximité, et à défaut de restaurant collectif financier ou de restaurant inter-administratif, les délégations d'action sociale signent des conventions avec d'autres structures de restauration (RIE, restaurants privés, cafétérias, etc).

L'Action sociale ministérielle intervient pour qu'en théorie, le tarif d'un repas facturé aux agent.es ne dépasse pas, hors subvention interministérielle, un plafond de 5,39 euros en région parisienne et 5,89 euros en province.

L'action sociale Ministérielle subventionne donc chaque repas afin que le coût final pour le rationnaire reste à un niveau correct. Quand aucune solution de restauration collective n'est possible, soit parce qu'il n'existe pas d'implantation dans un rayon de moins d'un kilomètre soit parce que le lieu habituel est indisponible au moins 4 semaines consécutives, sans solution alterna-

tive, les titres-restaurant peuvent être proposés aux personnels concernés. D'une valeur faciale de 6 euros, ils sont pris en charge pour moitié par l'administration, l'autre moitié étant à la charge de l'agent.e ! Pour un.e agent.e à temps plein un forfait de 18 titres est accordé par mois. Ce forfait intègre automatiquement les jours fériés, les congés annuels et les jours de réduction de temps de travail (RTT). À noter que pour les collègues travaillant à temps partiel, le forfait est dégressif.

Doivent en outre être déduits du forfait mensuel les titres non dus, du fait des autres jours d'absence : congé maladie, récupération d'horaire variable, autorisation d'absence, congé de maternité, congé formation, grève, ainsi que les jours travaillés où l'agent.e a perçu des indemnités de repas. De plus, un.e agent.e ne peut percevoir qu'un titre-restaurant par repas compris dans son horaire de travail journalier.

Beaucoup de collègues verraient d'un œil favorable la généralisation des titres restaurant, mais est-ce si social que cela ? Rappelons que la valeur du ticket restaurant n'est actuellement que de 6 euros dont 3 euros prélevés directement sur la fiche de paye de l'agent.e. Or quel repas complet peut-on avoir pour 6 euros ? Aucun !

Aujourd'hui, c'est la pérennité de la restauration collective qui est menacée, et par ricochet le bien-être et le pouvoir d'achat des agent.e.s.

La pandémie, le développement du télétravail, ont fortement perturbé la restauration collective, toutes structures confondues. La forte augmentation du prix de l'énergie et des produits alimentaires fragilise aussi toutes les structures sans exception.

Pour Solidaires Finances, il faut repenser la restauration de demain : mettre en place des dispositifs pour sauvegarder la restauration collective, faire en sorte que les agent.es bénéficient chaque jour d'un repas équilibré et de qualité à un tarif social. Mais dans l'immédiat, la période de crise que traversent toutes les structures doit être prise en compte par l'administration. Celle-ci doit augmenter les subventions afin que les personnels ne subissent pas seul.es l'augmentation des coûts et in fine désertent les restaurants.

Concernant le titre-restaurant, Solidaires Finances revendique : une valeur faciale minimale à 10 €, avec une prise en charge ministérielle de 60%. Une revalorisation régulière en fonction de l'évolution du coût de la vie, une modulation en fonction de l'indice et l'inclusion de la subvention interministérielle restauration.

Une direction admise en non valeur

La tendance, déjà largement entamée, à l'abandon de missions plutôt qu'au recrutement ou a minima au maintien du personnel, s'accroît et touche désormais de plus en plus de directions.

Ainsi une note d'orientation sur le recouvrement, signée en juin dernier par notre Directrice Régionale, a un objectif plus ou moins affiché : axer le recouvrement sur la rentabilité et adapter les missions aux moyens (alors que logiquement ça devrait être l'inverse).

Ainsi le catalogue des préconisations de la direction laisse pantois : plus aucune poursuite après la mise en demeure de payer pour les créances inférieures à 200 euros. Pour celles comprises entre 200 et 1 500 euros, une seule SATD (payante ou pas), et puis pour celles allant jusqu'à 50 000 euros, deux SATD suffisent... et après tout cela sera passé en non valeur ! Ce qui signifie par exemple la quasi totalité de la Cotisation Foncière des Entreprises à Paris sera passée en ANV !

Les caisses de l'État doivent être trop pleines !

L'adaptation des missions aux énormes manques de moyens est, au cas d'espèce, très choquante.

Alors que le gouvernement ne cesse de chercher des voies d'économie, on se prive volontairement de recettes faciles à recouvrer. Sans parler du civisme fiscal et du consentement à l'impôt qui seront largement impactés. Et quid de l'équité fiscale ? En effet les seuils seront forcément différents selon les directions.

Le concept même de « seuils de rentabilité » qui semble bien s'appliquer ici, est pourtant antagoniste avec la notion de service public.

Et cela va générer également d'autres problèmes dans les services. Entre les services de recouvrement et d'assiette, cela va remettre en cause l'utilité et l'efficacité des amendes fiscales appliquées par les IFU... la situation devient ubuesque.

Pour Solidaires Finances, ces dérives, ces abandons de missions provoquent une perte de sens de leur travail, une perte d'intérêt, ce qui aggrave et accélère la dégradation des conditions de travail.

La seule vraie solution pour remédier c'est de pourvoir tous les postes vacants, cesser les suppressions d'emplois et fournir aux collègues du recouvrement les moyens humains et matériels pour exercer sereinement leur mission et augmenter les recettes plutôt que de chercher constamment des économies de « bout de chandelle ».

Ainsi, au fil des années, des réorganisations, des suppressions de postes et de missions, la DGFIP perd ses valeurs.

Bulletin d'adhésion 2023

Solidaires Finances Publiques Paris

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière :
Anne BOUTET - Local Solidaires Finances Publiques, 6 rue St Hyacinthe - 75001 Paris

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

Informations professionnelles

Service :

Site :

@

☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso :

@

☎

Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Je souhaite recevoir des informations par mail OUI NON Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques OUI NON

Solidaires Finances Publiques Paris

<http://sections.solidairesfinancespubliques.info/750/solidairesfinancespubliques.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr>

